

## 5. Maraudes mixtes, hébergement des familles, surpeuplement

*Présentation détaillée de la stratégie, p. 73*

### 1. Actualisation de la fiche action (février 2019)

L'ensemble de ces mesures est travaillé au niveau national en lien avec la DIHAL et doit être articulé avec les autres cadres d'action publique, notamment le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme et le plan national de résorption des bidonvilles.

**Maraudes mixtes** : un groupe de travail composé d'associations, de collectivités, d'administrations concernées (Justice, Éducation nationale, etc.) s'est réuni à la fin de l'année 2018 sous le pilotage de la DGCS et de la DIHAL pour élaborer un référentiel pour la contractualisation avec les territoires concernés, disponible sur l'espace collaboratif de la stratégie pauvreté.

À ce jour, et sous réserve d'éventuels autres besoins qui pourraient être exprimés, les départements retenus sont les suivants :

- |                   |                |                     |
|-------------------|----------------|---------------------|
| – Paris           | – Isère        | – Gironde           |
| – Ille-et-Vilaine | – Calvados     | – Bouches-du-       |
| – Pyrénées-       | – Val-de-Marne | Rhône               |
| – Orientales      | – Val-d'Oise   | – Loire Atlantique  |
| – Haute-Garonne   | – Hérault      | – Seine-Saint-Denis |
| – Métropole de    | – Essonne      |                     |
| – Lyon            | – Nord         |                     |

**Humanisation de l'hébergement** : des travaux sont en cours avec l'ANAH pour relancer le programme d'humanisation avec une orientation particulière sur l'accueil des familles avec enfants en hébergement, mais aussi la rénovation thermique des CHRS. Un travail d'évaluation des besoins doit être conduit en lien avec les services déconcentrés de l'État.

**Hébergement** : des crédits permettront, en 2019, de renforcer les CHRS les plus fragilisés respectant les tarifs plafonds et de soutenir des actions d'accompagnement éducatif et culturel.

**Accompagnement vers le logement** : des crédits réservés à la sortie des nuitées hôtelières permettront d'accompagner vers le logement des familles hébergées à l'hôtel.

**Logement d'abord pour les jeunes (Housing first for youth)** : des travaux sont en cours entre la DIHAL et la DIPLP pour la détermination d'un cadre adapté aux jeunes, eu égard aux problématiques spécifiques qu'ils rencontrent et à leur besoin d'un accompagnement adapté. Deux sites seraient concernés (pour 50 places chacun) d'ici fin 2019.

### 2. Attendus de l'animation régionale sur ces mesures

Cette fiche est rattachée au **groupe de travail d'animation régionale n° 4, « Accompagnement des familles dans l'hébergement / le logement, maraudes mixtes »**.

Le cadre d'animation régionale doit permettre :

- Un diagnostic de l'état du parc d'hébergement (CHRS n'ayant jamais bénéficié du programme d'humanisation de l'ANAH, CHRS en ayant ou non bénéficié mais susceptibles d'en bénéficier à nouveau au titre de l'adaptation aux familles ou de la rénovation énergétique, projets existants, obstacle à l'émergence de projets, etc.) ;
- L'identification de projets prioritaires ;
- Un partage de bonnes pratiques et des retours d'expérience ;

- L'articulation et la mise en cohérence des actions des collectivités territoriales, notamment les conseils départementaux et les métropoles, des associations et des services de l'Etat dans le champ hébergement/logement ;
- En particulier, veiller à la bonne coordination des travaux et réflexions avec ceux conduits dans le cadre du plan quinquennal pour le logement d'abord, notamment dans les territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord.